



Bulletin Municipal d'Information AMPUS



Bonne Année 2010 !!!

Janvier 2010 — n° 6

Chers administrés,

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre du plan de relance voulu par le gouvernement afin de soutenir notre économie. Nous nous sommes engagés à investir plus de 500 000 € (moyenne des investissements annuels des quatre dernières années) sur l'exercice budgétaire 2009. Les investissements de la commune d'Ampus (budget principal + eau/assainissement) de l'exercice 2009 s'élèvent à environ un million d'euro. Il s'agit principalement de la station d'épuration de Lentier, de l'adduction d'eau potable des quartiers et de la réfection de la voirie, du pluvial et du réseau d'eau de la Place de l'Eglise, Place Demaria et Rue du Puits.

Pour sa part le Conseil Général a renforcé le mur de soutènement de la RD49 entre le Boulevard Clemenceau et Saint Roch. La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a rénové le revêtement de la Rue des Lauves.

Parallèlement à ces travaux, la commune a procédé à deux révisions simplifiées du POS pour d'une part créer un parc photovoltaïque et d'autre part pour pouvoir faire réaliser une déchèterie par la CAD.

Enfin, la délégation du service public d'assainissement avec la SEERC s'est terminée le 31 octobre 2009. La procédure d'appel à candidature nous a conduit à retenir la SAUR pour assumer l'affermage de l'assainissement sur la commune. La bonne nouvelle c'est que le prix de la facture d'eau avec l'assainissement va baisser d'environ 30 € pour une consommation annuelle de 60 m³. En règle générale les communes qui investissent dans une nouvelle station d'épuration augmentent le prix de la facture d'eau. A Ampus notre facture va diminuer !!! C'est grâce à une gestion rigoureuse des deniers publics et à une planification des travaux sur plusieurs années budgétaires que nous avons pu réaliser cette prouesse. Je tiens ici à remercier et féliciter M. Hugues Martin, adjoint aux finances et M. Alain Poilpré conseiller municipal délégué à l'eau et l'assainissement.

Les études engagées par la commune en prévision des investissements de 2010/2011 portent sur la construction d'un (ou deux) tennis, l'adduction d'eau des Adrechs, le raccordement au réseau d'assainissement de quelques habitations à Lentier et la construction d'un restaurant scolaire sur le terrain que nous venons d'acquérir près de l'école. Ce terrain sera aménagé pour recevoir le restaurant scolaire, un centre de loisirs et si besoin une micro crèche (*).

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs durant les mois d'été, celui-ci ouvrira la première semaine des vacances de Pâques. N'hésitez pas à inscrire vos enfants car jusqu'à présent les activités proposées ont toujours été à la hauteur des attentes des parents et des jeunes.

En page centrale de ce bulletin je vous propose une information sur les mesures envisagées par le gouvernement dans le cadre du projet de loi concernant la réforme des collectivités territoriales. Cette loi, si elle est votée par le parlement, va profondément bouleverser notre gouvernance locale.

Les communes vont devenir les quartiers, les arrondissements des nouvelles «super communes» que seront les communautés de communes ou d'agglomération. En effet, à terme, les communes vont être dépouillées de leurs compétences et, bien sûr, de leurs recettes, en particulier des subventions pour les investissements et probablement de certaines recettes de fonctionnement. Ce mouvement a déjà commencé : le Conseil Général accorde les subventions par Territoire (pour nous il s'agit de l'Aire Dracénoise qui comprend la CAD et le canton de Comps) et non plus directement aux communes. Ainsi en 2001 les subventions du Conseil Général attribuées à Ampus s'élevaient à 370 000 € (eau et assainissement non comprises) ; en 2009 celles-ci s'élèvent à 200 000 € (eau et assainissement incluses).

Bien évidemment, à l'avenir, les communes qui posséderont des revenus propres, tels que des loyers, détiendront une certaine indépendance budgétaire donc une capacité à investir ou à améliorer ses conditions de fonctionnement sans avoir recours à l'augmentation des impôts fonciers (je porte à votre connaissance que les taux des impôts fonciers auxquels vous êtes assujettis sur notre commune sont moins élevés que ceux des 16 communes qui composent la CAD).

Vous comprendrez ainsi aisément que si nous voulons continuer nos programmes d'investissement à la hauteur de la politique que nous conduisons depuis 2001, politique dont le but est d'améliorer d'année en année nos conditions de vie, nous attendons avec impatience la construction de notre parc photovoltaïque qui, au delà de l'aspect «développement durable (lutte contre le réchauffement climatique par la production d'énergie propre)», génèrera d'importants revenus pour notre commune.

A l'aube de cette nouvelle année, je me fais l'écho du conseil municipal pour vous souhaiter beaucoup de bonheur familial et professionnel, une bonne santé et que cette année 2010 apaise la douleur de ceux qui souffrent.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire : Patrick VIGNAL

() Les lourdeurs administratives pour construire la crèche intercommunale nous ont déjà fait perdre deux années. Devant l'urgence avérée pour la commune de Montferrat (arrivée massive de militaires sur Canjuers) cette commune a délibéré pour se retirer du syndicat intercommunal. Lors du prochain conseil municipal, la commune d'Ampus décidera de rester ou non dans ce syndicat. Si nous nous retirons il faudra envisager la construction d'une micro crèche (9 berceaux).*

REPAS DES ANCIENS

Comme chaque année, le « Repas des Anciens » est offert à tous les Ampusiens de plus de 60 ans ainsi qu'à leurs conjoints (même de moins de 60 ans) en résidence principale à Ampus depuis plus de 6 mois à condition de s'être fait préalablement inscrire en Mairie.



Il aura lieu le Dimanche 17 Janvier 2010 à midi à la salle polyvalente.

ACCUEIL DE LOISIRS - AVRIL 2010

Pour la troisième année, la commune organise en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques du Var un accueil de loisirs éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 13 ans.

Le centre, situé dans les bâtiments scolaires, sera ouvert cette année, en plus de la saison estivale, la semaine du 6 au 9 avril 2010.

La réception des enfants aura lieu le matin de 7h30 à 9h00 et la sortie le soir de 17h00 à 18h30.

Pensez à venir inscrire vos enfants en Mairie.

PETIT RAPPEL : DÉBROUSSAILLEMENT / EMPLOI DU FEU

Le débroussaillage : Il doit être réalisé sans tenir compte des limites de la propriété sur 50 m autour des habitations et sur 10 m de part et d'autre des chemins d'accès. Cas particuliers : en

zone urbaine (UA, UB, UC du POS) le débroussaillage doit être effectué sur la totalité de la parcelle située dans la zone. (Arrêté préfectoral du 15/05/2006).

Emploi du feu : Attention du 1^{er} février au 31 mars : autorisation de brûler sous certaines conditions avec déclaration préalable en Mairie. (Arrêté préfectoral du 05/04/2004)

TOUS AU THÉÂTRE AVEC TED PETIT BUS

Encore du nouveau au niveau des transports en Dracénie : le Ted Petit Bus vous emmène (aller-retour) au Théâtre depuis le 1^{er} décembre 2009.

Voici les prochains spectacles :



2010			
FAIM DE LOUP	mercredi 13 janvier	18h30	jeune public
OPERA DE TOULON	vendredi 15 janvier	20h30	
BAL CAUSTIQUE	mardi 26 janvier	20h30	jeune public
PENELOPE O PENELOPE	mardi 2 février	20h30	
LE GLOBE	samedi 6 mars	18h30	jeune public
CHER ULYSSE	vendredi 26 mars	20h30	
COSI FAN TUTTE	mardi 11 mai	20h30	
CHOUF OUCHOUF	samedi 22 mai	20h30	

Les réservations pour le bus, une semaine avant la date voulue, se feront par téléphone au numéro vert : 0 800 65 12 20.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Afin d'aiguiser votre réflexion et éclairer votre jugement sur une réforme capitale, voulue par le Président de la République, qui va bouleverser la gouvernance de nos territoires, je vous propose de lire ci-joint un extrait du courrier que le Ministre de l'intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités territoriales a adressé aux Maires et conseillers municipaux.

Comme cette réforme fait grand débat car elle affecte la démocratie de proximité, je vous invite aussi à lire les opinions de Mme Christiane Hummel, sénateur du Var (UMP) et de Pierre-Yves Collombat sénateur du Var (PS). Pour ce faire rendez-vous sur le site de la mairie (si vous avez du mal pour accéder au site par « google » passez par un autre fournisseur : yahoo, lycos, etc ...) allez sur [La Mairie](#) puis sur [Voir les bulletins municipaux](#) et cliquez sur les liens dans le bulletin n° 6.

Sur demande nous pouvons vous les transmettre par messagerie (e-mail).

Nous avons actuellement un gros problème sur le site internet de la commune, il se peut que nous soyons contraint d'en créer un autre.

REUNION DES ASSOCIATIONS

Réunion des associations le 22 février 2010 à 18h30 en Mairie pour élaborer le programme des animations 2010. Les associations qui souhaitent bénéficier de subvention pourront déposer leur dossier de demande lors de cette réunion.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Cette année encore il y a des élections : le premier tour des élections régionales aura lieu le 14 mars 2010 et le second tour le 21 mars 2010. Le bureau de vote pour ce scrutin sera en Mairie au rez-de-chaussée dans la salle du conseil municipal. Venez voter c'est un acte civique.

ASSAINISSEMENT : CHANGEMENT DE FERMIER

Suite à la procédure de mise en concurrence dans le cas de notre délégation de service public de l'assainissement la société SAUR a été retenue en remplacement de la SEERC.

Voici un aperçu de l'évolution (à la baisse) du montant de la part assainissement de votre facture d'eau/assainissement :

NOUVELLE FACTURE ASSAINISSEMENT

AVANT LE 01/11/2009		A PARTIR DU 01/11/2009	
ABONNEMENT SEMESTRIEL	CONSOMMATION / M3	ABONNEMENT SEMESTRIEL	CONSOMMATION / M3
19,37 €	0,7749 €	15,00 €	0,45 €
		- 22,56 %	- 41,93 %

LE PASS GRL

Le Pass GRL est un nouvel outil pour favoriser l'accès au logement, il permet, grâce à une garantie des paiements des loyers pour le bailleur, un assouplissement des seuils de solvabilité du locataire et propose un traitement adapté des incidents de paiements.

Les garanties accordées par le PASS-GRL :

- Couverture des impayés de loyer (loyer + charges locatives TTC net d'éventuelles aides au logement), sur toute la durée du bail ou indemnités d'occupation acquises jusqu'au départ du locataire avec un plafond de garantie maximum de 2300€ / mois.
- Prise en charge des détériorations immobilières constatées au départ du locataire, plafond de 7700€ TTC par sinistre et par logement (franchise absolue équivalant à un mois de loyer hors charges et taxes).
- Gestion du recouvrement des loyers impayés pour le compte du bailleur, sans avance des frais de procédures judiciaires.
- Ecoute et conseils du locataire en difficulté.
- Analyse sociale et proposition au locataire en impayé d'un plan de remboursement adapté à sa situation.

Pour plus de renseignements un site internet est à votre disposition : www.passgrl.fr

ETAT CIVIL

Naissances : Jade SEGURA, le 14 septembre 2009 à Draguignan - de Grégory SEGURA et Emilie AYCARD
Axel KLEIN, le 14 octobre 2009 à Toulon - de Yann KLEIN et Karine DIMIER
Lucile KUZNIA, le 22 décembre 2009 à Draguignan - de Jérémy KUZNIA et Florence DROUSIE

Décès : Roger CHARRIER le 17 septembre 2009 à Ampus
Louise CAUVIN épouse CHARRIER le 23 septembre 2009 à Draguignan
Eliane MOLINENGO épouse WERQUIN le 8 octobre 2009 à Fréjus
Margrit LUKASZEWSKI épouse MICHAUX le 17 octobre 2009 à Draguignan